

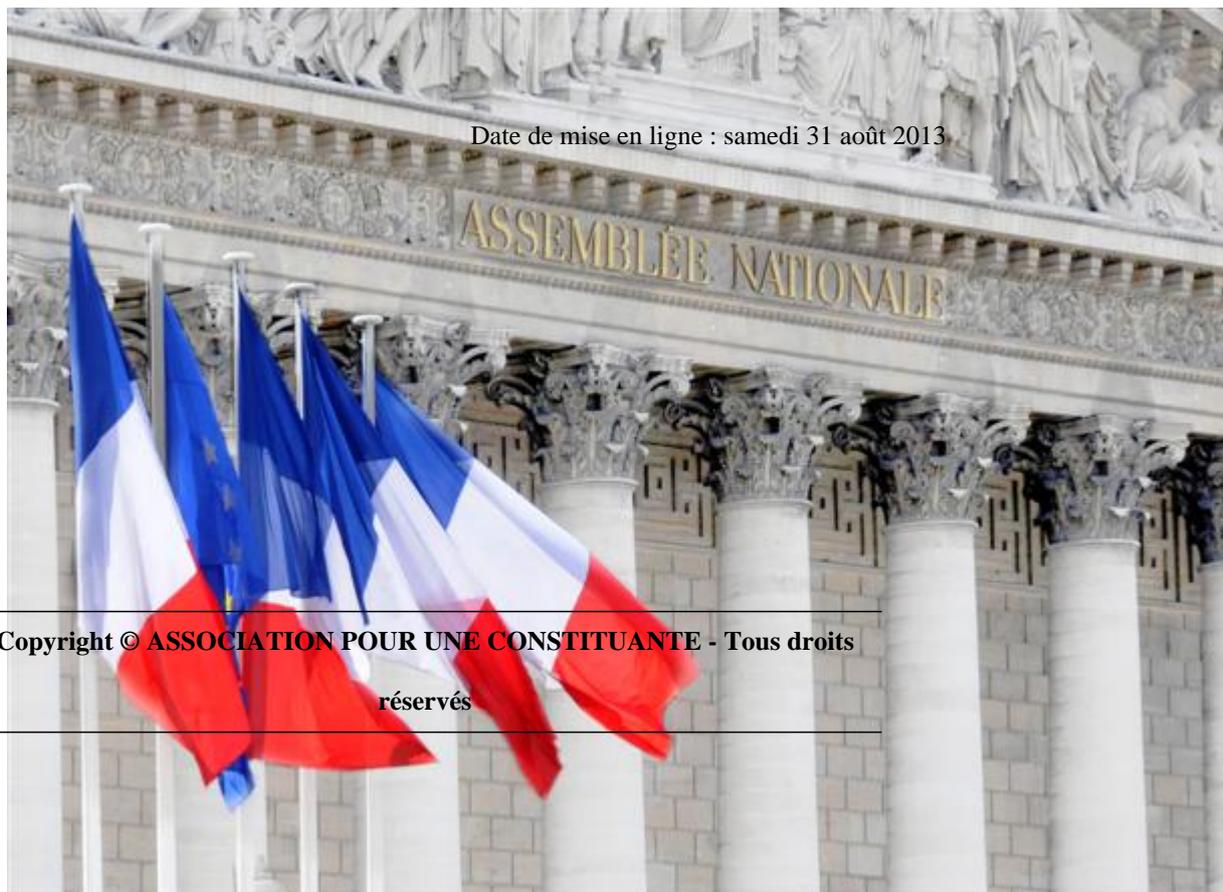


Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://pouruneconstituante.fr/spip.php?article748>

A quoi sert le Parlement ?

- Communiqués-Actualité-Soutiens - Actualité -



Date de mise en ligne : samedi 31 août 2013

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits réservés

Samedi 31 août 2013

Le vote du parlement anglais contre l'entrée en guerre du Royaume-Uni en Syrie a, fort heureusement, rappelé à tous les excités des interventions militaires qu'en démocratie, les représentants du peuple doivent donner leur aval aux grandes décisions politiques.

En France, on évoque tout au plus la possibilité d'un débat sans vote sur cette question. Cela n'est pas nouveau. Le Parlement n'avait, par exemple, pas été consulté sur l'entrée en guerre au Kosovo. Dérive d'un système qui s'éloigne de la démocratie ? Certes, mais aussi développement d'un jeu politique qui laisse la décision publique s'élaborer dans le secret, dans les affirmations sans contestation, dans le pouvoir de cénacles plus ou moins obscurs.

Dimanche 1er septembre 2013

Obama a finalement décidé de solliciter l'avis du congrès américain quant à une intervention en Syrie.

En France, le ministre de l'intérieur, Manuel Valls a expliqué que, d'après la Constitution, ce n'est pas nécessaire avant quatre mois. C'est effectivement le texte actuel qui résulte d'une des nombreuses modifications de la Constitution, modifications destinées, soi-disant, à renforcer le rôle du Parlement.

Certains ont suggéré de remplacer le mot « Président » par « Empereur ». Mais ce serait inadapté pour quelqu'un qui doit attendre la volonté des États-Unis.